

Les colonnes vertes pour le verre

Seuls les bouteilles, bocaux, pots et flacons en verre sont à jeter dans les colonnes vertes du verre.



Les colonnes ou bacs jaunes pour les emballages plastiques et aluminiums, les briques alimentaires, les papiers et les cartons

TOUS LES EMBALLAGES (PLASTIQUES, CARTONS ET ALUMINIUMS), PAPIERS ET CARTONS SE TRIENT.

Les objets en plastique ne sont pas recyclables : par exemple, la brosse à dent en plastique ne se recycle pas et doit être jeté dans la poubelle (sac noir) des ordures ménagères. Par contre, l'emballage plastique de la brosse à dent se recycle et peut aller dans la colonne jaune des emballages, papiers et cartons.

À déposer en vrac et non emboîtés dans les colonnes.

Attention les consignes de tri peuvent varier d'un département à un autre. Pour toutes questions sur les consignes de tri et les localisations des colonnes de tri et de verre, télécharger gratuitement l'application mobile : Guide du tri (compatible sur les mobiles Android et Apple).



Comment bien trier (colonnes et bacs jaunes) ?**JETER EN VRAC, PAS EN SAC**

Pour des raisons de **sécurité et d'hygiène**, les valoristes (trieurs) du centre de tri n'ont pas le droit d'ouvrir les sacs et poches en plastique, ces sacs sont systématiquement écartés et renvoyés (refus de tri) vers l'incinération.

**NE PAS EMBOITER DEUX EMBALLAGES**

Deux emballages de matières différentes, emboîtés l'un dans l'autre ne pourront pas être séparés. Un exemple, si une cartonnnette contient une boîte de conserve, la cartonnnette sera détectée comme emballage en acier par la machine de tri qui est activée par un aimant (tri magnétique).

**ECRASER LES BOUTEILLES ET PLIER LES CARTONS**

Les bouteilles en plastique ou les carton(nette)s sont légers mais occupent beaucoup de place. En écrasant ou en pliant vos emballages vous pouvez gagner jusqu'à **30 % d'espace** dans le bac de votre cuisine ou de votre salle de bain. **Un emballage écrasé reste recyclable.**

**NE PAS JETER D'OBJETS DANS LES BACS JAUNES**

Les objets sont fabriqués avec différents matériaux et bloquent l'ensemble de la filière, pour être recyclés **ils doivent être amenés en déchèterie.**

**BIEN VIDER ET NE PAS LAYER LES BOITES ET LES BARQUETTES**

NE GASPILÉZ PAS D'EAU POUR RENDRE UN DECHET RECYCLABLE.
Dans la majorité des cas, il suffit de bien les vider.



Où jeter les masques à usage unique ?

Pour les masques à usage unique, des filières de recyclages existent, pour les administrations publiques, professionnels, entreprises et secteur médical et scolaire ; pour plus d'informations, appeler l'accueil du Smd3 au 05.53.45.58.90 ou par mail à service.usagers@smd3.fr

Les masques en papier ne doivent en aucun cas être jetés dans la colonne jaune du tri car ils ne sont pas recyclables et potentiellement porteurs de germes, ils mettent en danger les travailleurs du centre de tri. Ils doivent donc être jetés dans leur propre filière de recyclage ou dans les bacs d'ordures ménagères.



Les déchèteries : <https://smd3.fr/decheteries/>

Carte d'accès gratuite

Déchèterie GRATUITE pour les particuliers

Pour obtenir une carte, si ce n'est pas déjà fait, il suffit de remplir le formulaire d'inscription en ligne <https://smd3.fr/formulaire-enregistrement-service-gestion-dechet-dordogne/> ou de contacter le service usager du SMD3 par téléphone au 09.71.00.84.24 (appel non surtaxé) ou par mail à service.usagers@smd3.fr du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30.



Le stop pub

L'autocollant « Stop pub » à mettre sur sa boîte aux lettres

1 stop pub collé sur la boîte aux lettres = 35 kg de publicités/foyer/an évités !

Disponible GRATUITEMENT en mairies, au Smd3 de Bergerac, 18 rue Denis Papin, 24100 Bergerac et au Smd3 de Belvès, Lieu-dit Magnanie, ZA Le Bos, 24170 Pays-de-Belvès



Le compostage

Le composteur pour composter ses déchets de cuisine et de jardin

1 composteur permet de diminuer ses ordures ménagères de 30% !

Le composteur de 300L sont vendus à 24 euros et ceux de 600L à 36 euros ; le bioseau est offert.

Pour en acheter un ou pour toutes questions sur le compostage à la maison, contacter les Maitres Composteurs de votre secteur. Pour les communes proches de Bergerac, contacter Mme Sandrine SANCHEZ, au 06.29.94.42.35 et pour les communes proches de Belvès, contacter Mme Pascale QUEILLE, au 06.07.23.25.73

Les Dasri

Les déchets de soin infectieux, tranchants et piquants (seringues, aiguille, cathéter, etc.) doivent être rapportés en pharmacie. Jeter des déchets piquants et tranchants dans des sacs poubelles ou dans les colonnes de tri met en danger la vie des collecteurs et des trieurs du centre de tri. 1 personne piquée doit subir 6 mois d'analyses et de traitements afin de déterminer si celle-ci est contaminée. Le stress psychologique pour la victime et sa famille est insoutenable. Les déchets piquants et tranchants doivent être jetés dans une boîte spécifique (une boîte Dasri) et celle-ci doit être rapportée en pharmacie.

Récupérer votre boîte Dasri GRATUITEMENT en pharmacie.



LES 12 CATÉGORIES DE PIQUANTS, COUPANTS ET TRANCHANTS (PCT)

